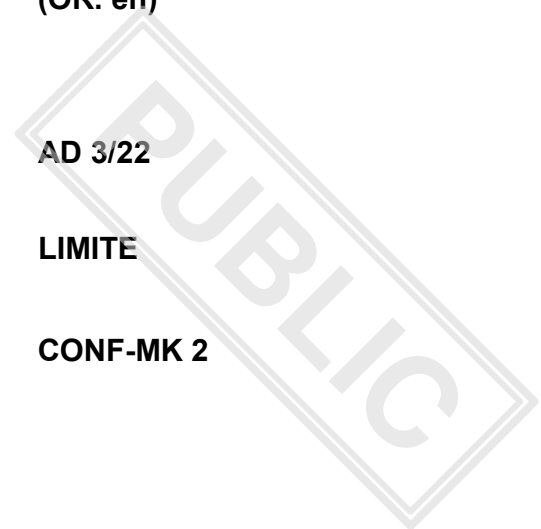


AD 3/22

LIMITE

CONF-MK 2



DOCUMENT D'ADHÉSION

Objet: POSITION COMMUNE DE L'UE
Réunion politique de la conférence intergouvernementale sur l'adhésion de
la Macédoine du Nord à l'Union européenne (Bruxelles, 19 juillet 2022)

DÉCLARATION DE L'UE À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION

1. Au nom de l'Union européenne, je suis très heureux d'accueillir aujourd'hui les éminents représentants de la Macédoine du Nord afin d'entamer la **phase d'ouverture des négociations en vue de l'adhésion** de leur pays à l'Union européenne.
2. Il s'agit pour nous tous d'un moment historique, qui marque une **étape importante dans l'évolution de nos relations**. Le processus d'élargissement constitue un puissant encouragement à la mise en œuvre de réformes politiques et économiques, renforce la paix, la démocratie et la stabilité en Europe et rapproche les peuples.
3. La décision d'ouvrir des négociations d'adhésion, sur la base de la **méthodologie renforcée en matière d'élargissement** approuvée par les membres du Conseil européen en mars 2020, constitue non seulement une avancée importante dans les relations de la Macédoine du Nord avec l'UE, mais également une claire démonstration du **soutien sans équivoque de l'UE à la perspective européenne des Balkans occidentaux**, exprimée dans l'Agenda de Thessalonique, ainsi que dans les déclarations de Sofia, de Zagreb et de Brdo. Votre pays fait partie de l'histoire, du patrimoine et de la culture européens, et nous serons heureux de resserrer encore nos liens déjà bien établis.
4. L'ouverture des négociations d'adhésion démontre également que, lorsque les conditions sont réunies, **l'UE tient ses engagements**. Comme l'illustre la conférence de ce jour, l'Union demeure fermement attachée à ce processus. Nous saluons la détermination de la Macédoine du Nord à faire progresser le programme de réformes de l'UE et espérons qu'elle conservera la volonté politique de mener les réformes nécessaires en profondeur et avec vigueur.
5. La Macédoine du Nord – pays candidat depuis 2005 – est un proche partenaire de l'Union européenne dans le cadre **du processus de stabilisation et d'association**. Notre accord de stabilisation et d'association (ASA), le premier dans la région, est en vigueur depuis 2004 et constitue le fondement de notre coopération étendue dans des domaines très divers. La Macédoine du Nord continue à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'ASA. Notre dialogue politique et économique se développe, notamment au sein des instances mises en place dans le cadre de l'ASA.

6. **Les bénéfices que présentent nos relations étroites pour les deux parties sont évidents.** L'UE est votre principal partenaire commercial, ce qui offre des avantages indéniables pour les entreprises et les investissements étrangers. Pour vos citoyens, il est devenu plus facile de se rendre dans l'UE depuis l'entrée en vigueur de la libéralisation du régime des visas en 2009. L'UE fournit un appui financier et technique au titre de divers instruments financiers, et elle continuera à le faire notamment au titre de l'instrument d'aide de préadhésion. En outre, la Macédoine du Nord participe à un certain nombre de programmes de l'UE, dont Erasmus+, Europe créative, le programme pour la compétitivité des entreprises et pour les petites et moyennes entreprises (COSME) et "L'Europe pour les citoyens". La Macédoine du Nord est également observatrice au sein de l'Agence des droits fondamentaux et partie contractante au traité instituant la Communauté de l'énergie ainsi qu'au traité instituant la Communauté des transports.
7. La **crise de la COVID-19** a fait ressortir une nouvelle fois la force de nos relations - notre unité et notre solidarité. L'Union européenne s'est tenue aux côtés de la Macédoine du Nord et de ses partenaires des Balkans occidentaux. Ce soutien et cette coopération ont été bien au-delà de ce qu'aucun autre partenaire a fourni à la région, la Macédoine du Nord pouvant ainsi bénéficier de plus de 66 millions d'euros d'aide non remboursable et de 160 millions d'euros d'assistance macrofinancière¹. Par ailleurs, l'Union salue l'aide précieuse que les Balkans occidentaux apportent dans le contexte de cette pandémie à leurs voisins immédiats et à l'UE. Cela témoigne de la solidarité et du soutien mutuel sur lesquels repose l'UE. **L'agression militaire injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine** a un impact considérable sur l'ensemble du continent européen. Les Balkans occidentaux devraient déclarer leur attachement aux valeurs européennes en tant que futurs États membres de l'UE. L'UE et les Balkans occidentaux ont déjà uni leurs forces pour soutenir l'Ukraine et lutter contre la campagne de désinformation menée par la Russie. Nous nous félicitons vivement du fait que la Macédoine du Nord se soit pleinement alignée sur toutes les décisions et déclarations adoptées dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE (PESC) et encourageons le pays à continuer de s'aligner pleinement sur cette politique.

¹ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/near_factograph_north_macedonia.pdf

8. Le Conseil, dans ses conclusions du 25 mars 2020, qui ont été approuvées par les membres du Conseil européen le 26 mars 2020, a noté avec satisfaction que la Macédoine du Nord avait démontré sa **détermination à faire progresser le programme de réformes de l'UE** et avait produit des résultats concrets et soutenus, satisfaisant ainsi aux conditions fixées dans les conclusions du Conseil de juin 2018 pour l'ouverture des négociations d'adhésion.
9. Nos négociations sont fondées sur l'**article 49 du traité sur l'Union européenne** et prennent en compte toutes les conclusions pertinentes du Conseil, en particulier celles de mars 2020 approuvant la méthodologie renforcée en matière d'élargissement, le consensus renouvelé sur l'élargissement approuvé par le Conseil européen de décembre 2006 et les conclusions du Conseil européen de Copenhague de 1993.

Le Conseil demeure fermement résolu à faire avancer le processus d'élargissement sur la base des principes et des conclusions adoptés, qui comprennent la méthodologie renforcée, afin que le processus d'adhésion soit plus **prévisible, plus crédible, plus dynamique et soumis à un pilotage politique plus déterminé**, sur la base de critères objectifs, de conditions positives et négatives rigoureuses et du principe de réversibilité.

L'UE continue d'attacher une grande importance à la mise en œuvre cohérente du **consensus renouvelé sur l'élargissement**, qui repose sur la consolidation des engagements, une conditionnalité équitable et rigoureuse, une meilleure communication, auxquelles s'ajoute la capacité de l'UE, dans toutes ses dimensions, à intégrer de nouveaux membres, chaque pays étant évalué selon ses mérites propres.

10. Dans le droit fil des conclusions du Conseil du 25 mars 2020, approuvées par les membres du Conseil européen le 26 mars 2020, le Conseil a approuvé un **cadre de négociation** général, prenant en considération les conclusions précitées, ainsi que les autres conclusions pertinentes du Conseil, le consensus renouvelé sur l'élargissement et la pratique établie.

11. Nous vous présenterons ce cadre de négociation sur la base de la position générale de l'UE, lors de la prochaine réunion de la conférence intergouvernementale, que nous nous tenons prêts à tenir sans plus tarder ni sans prendre aucune décision politique supplémentaire, dès que la Macédoine du Nord aura mis en œuvre son engagement de réaliser les modifications constitutionnelles visées dans les conclusions du Conseil du 18 juillet 2022, conformément à ses procédures internes.
12. Nous vous présenterons également ce que comprend l'acquis de l'UE.
13. Dans cette perspective, le Conseil note que la Commission a progressé dans ses travaux visant à conduire et à mener à bien le processus d'examen analytique de l'acquis de l'UE et qu'elle est prête à présenter en temps utile ses résultats à la Macédoine du Nord. Sur cette base, il invite la Commission à continuer d'évaluer l'état de préparation de la Macédoine du Nord en vue de l'ouverture de négociations dans des domaines spécifiques et à recenser les questions qui se poseront très probablement au cours des négociations, en commençant par l'ensemble des "fondamentaux" qui, conformément au cadre de négociation, sera ouvert en premier lieu une fois que la Macédoine du Nord aura rempli les critères pertinents convenus par le Conseil.
14. **La coopération régionale et les relations de bon voisinage** demeurent des éléments essentiels du processus d'élargissement. La Macédoine du Nord devrait continuer à s'investir de manière constructive dans une coopération régionale inclusive et renforcer ses relations avec les pays voisins. Aujourd'hui, nous rappelons qu'il importe d'obtenir des résultats concrets et de mettre en œuvre de bonne foi les accords bilatéraux, y compris l'accord de Prespa avec la Grèce et le traité de bon voisinage avec la Bulgarie.

À cet égard, nous saluons l'accord sur le protocole intervenu lors de la deuxième réunion de la commission intergouvernementale mixte instituée en vertu de l'article 12 de ce traité. Cette mesure importante participera aux relations de bon voisinage et à la coopération régionale, qui demeurent des éléments essentiels du processus d'élargissement ainsi que du processus de stabilisation et d'association.

15. Pendant la période précédant l'adhésion, la Macédoine du Nord devra **progressivement aligner** ses politiques à l'égard des pays tiers, ainsi que ses positions au sein des organisations internationales, sur les politiques et les positions adoptées par l'Union et ses États membres.
16. Rappelons également que, parallèlement aux négociations d'adhésion, l'Union et la Macédoine du Nord poursuivront leur **dialogue au niveau de la société civile et leur coopération culturelle**, l'objectif étant de rapprocher les peuples et de s'assurer du soutien des citoyens au processus d'adhésion. Nous attendons de la Macédoine du Nord qu'elle mène une communication précise et stratégique auprès de sa population sur les avantages et les obligations liés au processus d'adhésion, y compris en luttant contre la désinformation, conformément à son choix stratégique proeuropéen.
17. Il appartiendra aux États membres de décider si les conditions sont réunies pour conclure les négociations, en tenant compte des développements de l'acquis de l'UE depuis la date d'ouverture des négociations, et si la Macédoine du Nord est prête pour l'adhésion.
18. Les négociations d'adhésion dont nous entamons l'ouverture aujourd'hui seront rigoureuses et exigeantes. Mais nous sommes convaincus, en raison de votre détermination et de votre engagement, de votre capacité à les mener à bien avec succès. Nous soutiendrons les efforts que vous déploierez et nous sommes impatients de vous accueillir parmi nous en tant que membre à part entière de l'Union européenne.
